

# Fiche de poste du directeur, de la directrice de l'INSPE d'Aquitaine

Recruteur : **Université de Bordeaux**

Organisme de rattachement : **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

Catégorie : **Encadrement supérieur**    Domaine fonctionnel : **Enseignement supérieur – Recherche**

Intitulé : **Directeur/Directrice de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'académie de Bordeaux**

Localisation du poste : **Bordeaux Métropole**

## **Contexte général**

La loi pour une école de la confiance met en œuvre une nouvelle approche de la formation des enseignants et conseillers principaux d'éducation (CPE). Ce faisant, elle met en place des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) qui offriront une approche, harmonisée nationalement mais ancrée dans les territoires, à même de répondre aux enjeux à venir. Le nouveau référentiel de formation intitulé "Former l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle" des futurs professeurs des premier et second degrés et CPE définit le contenu de la formation délivrée au sein des nouveaux INSPE. La réforme de la formation initiale repose sur 3 principes : le caractère universitaire de la formation ; la masterisation ; l'alternance, durant l'année de stage, de la formation universitaire et de l'exercice en responsabilité. Elle s'insère dans un continuum de formation prévoyant, en amont du master, une préprofessionnalisation au sein du cycle licence, et, après la titularisation, des dispositifs de formation durant les trois premières années d'exercice. Elle renforce l'interaction entre la formation théorique et l'exercice en responsabilité par les fonctionnaires stagiaires.

C'est dans ce cadre que l'INSPE de Bordeaux recrute son directeur ou sa directrice. C'est une composante de l'université de Bordeaux qui, en partenariat avec le Rectorat de l'académie de Bordeaux et les universités Bordeaux Montaigne et de Pau et des Pays de l'Adour, est en charge de la mise en œuvre de la formation des enseignants du premier et du second degrés. Se substituant à l'école supérieure du professorat et de l'éducation d'Aquitaine (ESPE d'Aquitaine), l'INSPE de l'académie de Bordeaux devra définir et déployer les nouvelles maquettes de formation en cohérence avec la loi « Pour une école de la confiance » promulguée le 28 juillet 2019 et les orientations ministérielles.

Le projet de l'INSPE de l'académie de Bordeaux est d'organiser et de garantir une offre de formation renouvelée de qualité, coordonnée et cohérente sur tout le territoire aquitain qui mobilise les résultats de la recherche à des fins de transfert vers la formation. Cette offre intégrera une réflexion en lien avec les autres INSPE de Nouvelle-Aquitaine (Poitiers, Limoges). Ce projet en cohérence avec la nouvelle loi doit favoriser les mutualisations, les échanges ainsi que les passerelles au sein des mentions et parcours du master MEEF mais également vers les autres mentions de master portées par l'université de Bordeaux ainsi que celles portées par les universités partenaires de l'INSPE. Ce projet prend aussi en compte les évolutions des formations de premier cycle universitaire.

### **Attributions réglementaires (art. L. 721-3 du code de l'éducation)**

Les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation sont administrés par un conseil de l'institut et dirigés par un directeur.

Le directeur de l'institut prépare les délibérations du conseil de l'institut et en assure l'exécution. Il a autorité sur l'ensemble des personnels.

Il est ordonnateur des recettes et des dépenses, dans le cadre du budget propre intégré de l'institut. Il a qualité pour signer, au nom de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le président de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et votées par le conseil d'administration de l'établissement public.

Le directeur de l'institut prépare chaque année un document d'orientation politique et budgétaire. Ce rapport est présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation au cours du troisième trimestre de l'année civile.

Le directeur propose une liste de membres des jurys d'examen au président de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel pour les formations soumises à examen dispensées dans l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation et, le cas échéant, aux présidents des établissements partenaires mentionnés à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 721-1.

### **Activités principales du directeur**

Le directeur ou la directrice animera les équipes de l'INSPE pour mettre en œuvre la politique attendue. Elle veillera à mobiliser tous les moyens disponibles pour que la structure atteigne les objectifs qui lui sont fixés en étant force de proposition auprès du président de l'université. Pour y parvenir, elle investira les champs suivants.

#### Gouvernance et pilotage :

- Constituer l'équipe de direction (directeurs adjoints) ;
- Nommer les responsables pédagogiques de site (RPS), les chargés de mission et les responsables de mention ;
- Assurer la direction et le pilotage de la structure en s'appuyant notamment sur l'équipe de direction ;
- Piloter la mise en œuvre du projet de l'INSPE avec l'ensemble des acteurs concernés : université de Bordeaux (UB), université Bordeaux Montaigne (UBM), université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), Rectorat de l'académie de Bordeaux (en tenant compte de son implantation départementale) ;
- Préparer annuellement un document d'orientation politique et budgétaire et établir un rapport d'activité ;
- Assurer le suivi du dossier d'accréditation en intégrant les évolutions réglementaires et en mobilisant l'ensemble des personnels concernés et les partenaires ;
- Représenter l'INSPE dans les instances décisionnelles (université de Bordeaux, Ministère, universités partenaires, etc...) ;
- Représenter l'INSPE auprès des partenaires institutionnels (Canopé, CAPE, etc.) ;
- Préparer les séances des instances de l'INSPE (Conseil de l'institut et Conseil d'orientation scientifique et pédagogique - COSP) : préparer les délibérations et en assurer l'exécution ;
- Veiller au bon fonctionnement des cinq sites de formation (équité de formation, continuité des services publics, etc.) et favoriser sur les campus d'Agen et de Périgueux les synergies entre l'INSPE et les autres composantes de l'université de Bordeaux (IUT, collègue DSPEG, collègue S&T).

#### Finances et ressources humaines :

- Préparer le budget propre intégré de l'institut conformément à son rôle d'ordonnateur délégué des recettes et des dépenses (12 centres de responsabilité et 5 sites de formation) ;
- Veiller à une participation financière équilibrée des partenaires aux projets de formation de l'institut ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du futur Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Services (COMS) en cours d'élaboration au sein de l'université de Bordeaux ;
- Garantir la soutenabilité de l'ensemble des activités de l'INSPE en tenant compte de l'ensemble des coûts (RH, coût d'infrastructure, etc.) et en assurant le suivi du BAIM (Budget Annexe Immobilier) ;
- Exercer son autorité sur l'ensemble des personnels (enseignants et BIATSS) ;
- Préparer le plan de gestion des emplois enseignants, enseignants-chercheurs et des personnels BIATSS de l'Institut en prenant en compte les orientations RH de l'établissement de rattachement ;
- Piloter la politique de recrutement des enseignants, enseignants-chercheurs et des personnels BIATSS en lien avec le pôle RHDS de l'université ;
- Coordonner le suivi de carrière des personnels de l'INSPE ;
- Organiser le service des enseignants de l'INSPE conformément aux maquettes d'enseignement ;
- Définir en lien avec le.la responsable administratif.ve et financier.e (RAF) de l'INSPE, le cadre et périmètre d'action des services administratifs ;
- Contribuer à la mise en œuvre du schéma directeur immobilier de l'université de Bordeaux.

#### Formation :

- Définir et mettre en œuvre la nouvelle offre de formation en cohérence avec la loi « Pour une école de la confiance » ; l'accent sera notamment mis sur la nécessité d'homogénéiser l'offre de formation avec un continuum renouvelé entre formation initiale renouvelée, formation continuée (durant les trois premières années d'exercice) et formation continue ;
- Etre garant de la qualité de la formation, de son caractère universitaire et professionnalisant, sur l'ensemble des sites INSPE et des universités partenaires ;
- Garantir l'adossement de la formation à la recherche ;
- Animer les instances de dialogue pédagogique (COSP, unités de concertation disciplinaire-UCD, unité de concertation interdisciplinaire – UCI, etc.) ;
- Fédérer les différentes équipes pédagogiques de l'INSPE et veiller à leur pluralité (enseignants, enseignants-chercheurs, professeurs formateurs académiques, professeurs des écoles maîtres formateurs, etc.) ;
- Assurer le lien avec les activités de la Maison pour la Science en Aquitaine.

#### **Profil du.de la candidat.e :**

Le Décret n° 2019-920 du 30 août 2019 précise que le.la candidat.e doit justifier « d'une expérience avérée dans le domaine de la formation des enseignants ou de la recherche en éducation, y compris à l'international. Ils peuvent également être recrutés à raison d'une expérience avérée d'enseignement, notamment dans les premier ou second degrés, dès lors qu'ils sont titulaires d'un doctorat. »

Le.La candidat.e devra attester d'un parcours professionnel démontrant :

- Une légitimité, un rayonnement scientifique et une réelle connaissance et pratique du monde de la recherche universitaire ;
- Une expérience avérée de conduite de projet, de management de structure d'enseignement supérieur ou de direction de composante ;
- Des compétences en management et en gestion administrative (notamment en ressources humaines et en finances) ;
- Une bonne connaissance des enjeux et du fonctionnement du système éducatif, scolaire et de l'enseignement supérieur ;

Le.La candidat.e devra faire preuve des compétences opérationnelles suivantes :

- Coordonner et animer des équipes pédagogiques ;
- Accompagner les changements ;
- Conduire une négociation et gérer les conflits ;
- Déléguer et évaluer ;
- Encadrer et animer des équipes (pédagogiques et administratives) ;
- Entreprendre ;
- Prendre des décisions dans un système complexe ;
- Savoir représenter l'établissement ;
- Définir et suivre un budget.

Une expérience de management de structure multi-sites serait appréciée.

#### **Description de l'établissement de rattachement et de l'INSPE.**

L'université de Bordeaux accueille 56 000 étudiants qui sont répartis dans 8 composantes de niveaux intermédiaires : 4 collèges de formation et 3 instituts dont l'INSPE.

Sa formation est adossée à une recherche à spectre disciplinaire large qui est répartie dans 11 départements de recherche.

Chiffres clefs de l'université de Bordeaux

- budget patrimonial 2019 : 628M€ ;
- effectif des personnels : 6000 dont 3200 enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et 2800 BIATSS ;
- 540 000m<sup>2</sup> de locaux répartis sur 4 campus et 14 sites en Nouvelle-Aquitaine.

L'INSPE accueille plus de 2800 étudiants et regroupe près de 300 agents (dont 180 enseignants et enseignants-chercheurs) répartis sur six sites de formation dans les cinq départements : Périgieux, 2 à Bordeaux, Mont de Marsan, Agen et Pau.

Le siège académique de l'INSPE est établi à Mérignac (Bordeaux métropole, Gironde).

#### **Conditions particulières d'exercice**

Poste à pouvoir immédiatement par voie de mutation ou de détachement.

La date limite pour candidater est fixée au plus tard **le 7 novembre 2019**.

Conformément aux dispositions de l'article L. 721-3 du code de l'éducation, le directeur de l'institut est nommé pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, sur proposition du comité d'audition co-présidé par le Président de l'université de rattachement et la Rectrice de l'académie.

Personne à contacter : Manuel Tunon de Lara, Président de l'Université de Bordeaux

## **Procédure de candidature**

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- Une lettre de motivation assortie d'une déclaration d'intention (3 à 5 pages maximum) ;
- Un curriculum vitae (2 pages maximum).

Les dossiers de candidature devront être adressés simultanément, **au plus tard le 7 novembre 2019**, cachet de la poste faisant foi, à :

- Monsieur le Président de l'Université de Bordeaux, Université de Bordeaux, service des recrutements (Domaine du Haut-Carré – bâtiment C4), 351 cours de la Libération, CS 10004, 33405 Talence CEDEX ;
- Madame la Rectrice de l'académie de Bordeaux, 5 rue Joseph de Carayon-Latour, CS 81 499 – 33060 Bordeaux Cedex